



Contrat d'entretien chaudière mal effectué

Par **froggy3ac**, le **14/04/2011** à **14:48**

Bonjour,

je voudrais savoir si je peux porter plainte contre une société de chauffagiste- j'ai payé un contrat d'entretien pour une chaudière dans une maison que nous venons d'acheter, un mois et demi après le passage du plombier, qui n'a fait aucune réparation, on s'aperçoit que la chaudière fuit, le groupe de sécurité a lâché- résultat une facture d'eau de 800€ -la société n'a pas répondu à mon courrier demandant le remboursement du contrat et n'est pas venue réparer quand j'ai appelé(message pas pris par secrétaire!-que puis-je faire?

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **19:48**

LRAR de mise en demeure de venir réparer, leur rappeler qu'ils sont tenus à une obligation de résultat, qu'à défaut vous les assignerez au tribunal d'instance

Par **monexcel**, le **27/04/2011** à **12:00**

Bonjour,

Je vous conseille d'exposer votre problème au site [mymoloss](http://mymoloss.com). C'est un site de juristes spécialisés dans le droit de la consommation. Vous pouvez demander un avis sur votre situation qui est gratuit.

Cordialement